

**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 20/2021
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 30'500.-- TTC pour le
remplacement du tracteur tondeuse des espaces verts

Délégué municipal

Monsieur Denis Berger

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Pour permettre la tonte de nombreuses surfaces herbeuses réparties sur notre commune, le service des espaces verts utilise un tracteur tondeuse de la marque KUBOTA. Depuis trois années consécutives ce véhicule montre des signes de faiblesses qui nécessitent des réparations de plus en plus onéreuses.

De plus, cet engin n'étant pas immatriculé, celui-ci doit être transporté sur remorque ou sur benne sur chaque lieu de tonte.

C'est pourquoi, il est maintenant indispensable de remplacer ce véhicule qui a rendu de bons et loyaux services depuis plus de 20 ans.

2. Descriptif

Après identification des besoins par les utilisateurs, le choix s'est porté sur un tracteur-tondeuse de la marque JOHN DEERE X950, mais immatriculé. Cela simplifiera grandement les manœuvres de l'engin entre les différents lieux de tonte.

Le véhicule choisi dispose :

- D'un puissant moteur diesel de 1'116 cm³ de 25.2 CV.
- D'une transmission hydrostatique garantissant un excellent rendement dans les pentes, d'un blocage de différentiel qui permet une meilleure progression et une diminution des dégâts sur les bandes herbeuses.
- D'un plateau tondeuse de 122cm à haut rendement de coupe.
- D'un large canal d'éjection, permettant le passage du gazon vers le bac collecteur. Ce système rend le bourrage du gazon quasi impossible, même dans des conditions humides.
- D'un bac collecteur de 670 litres à commande hydraulique permettant une vidange à une hauteur de 200 cm, ce qui facilite grandement l'opération.



3. Coûts

Prix du véhicule	CHF	30'217.00
Rabais	CHF	-2'361.00
Total intermédiaire HTVA	CHF	27'856.00
TVA 7.7 %	CHF	CHF 2'144.90
Sous-total TTC	CHF	CHF 30'000.90
Frais d'immatriculation	CHF	CHF 499.10
Total TTC	CHF	CHF 30'500.00

Reprise de l'ancien tracteur-tondeuse estimée à CHF 1'858.--.

4. Charges financières

Les charges financières moyennes s'élèvent à CHF 3'217.75 par an.

5. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 20/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 30'500.-- TTC pour le remplacement du tracteur-tondeuse des espaces verts

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

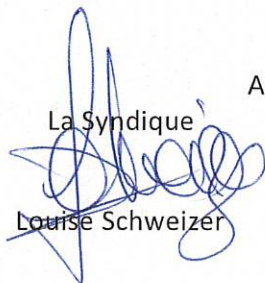
Ouï les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 20/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 30'500.- TTC pour le remplacement du tracteur-tondeuse des espaces verts
2. de financer ce dernier par trésorerie.
3. d'amortir cet objet sur 10 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 4 octobre 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique

Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire


Quentin Pommaz